


<b>Numéro</b>	<b>DL240605-AF01</b>	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales - Subventions	
<b>Objet</b>	Subventions de fonctionnement – exercice 2024	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 25 septembre 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

**Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, FRUH Marie-Josée, CARTELLI Olivier, Conseillers

**Etaient absents :**

- Monsieur FRUH Hervé ayant donné procuration à Monsieur RICHARD Yvon
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Monsieur LEVY Thomas ayant donné procuration à Monsieur PFISTER Luc
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Madame LONGEHAL Béatrice ayant donné procuration à Madame MAGDELAINE Séverine

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME  
Directeur Général des Services

---

Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	19 septembre 2024
Date de publication délibération :	4 octobre 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	4 octobre 2024

---

<b>Numéro</b>	<b>DL240605-AF01</b>	1/4
<b>Matière</b>	7.5. Finances locales - Subventions	

### **III. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE**

#### **1. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2024**

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable aux demandes de subventions de fonctionnement suivantes, selon les modalités et imputations budgétaires ci-dessous indiquées :

##### **1) SUBVENTIONS POUR LA PETITE ENFANCE - VIE EDUCATIVE**

###### **ENFANTS DE MARTHE**

Objet de la demande: Subvention versée dans le cadre des Actions solidaires correspondant à une partie du reversement des recettes liées aux repas organisés dans le cadre de l'opération Bol de riz du 21 mars 2024.

Montant proposé : **2 439,99 euros**

Imputation : LC N° 5417 / 65748 – 024 – PERISCOL – 65 - D

###### **PASSAGE (Promotion d'une Action Solidaire de Service Alimentaire et de Gestion Economique - épicerie sociale d'Illkirch-Graffenstaden)**

Objet de la demande: Subvention versée dans le cadre des Actions solidaires correspondant à une partie du reversement des recettes liées aux repas organisés dans le cadre de l'opération Bol de riz du 21 mars 2024.

Montant proposé : **710 euros**

Imputation : LC N° 5417 / 65748 – 024 – PERISCOL – 65 - D

##### **2) SUBVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - DSU**

###### **ASSOCIATION DES USAGERS DU PHARE DE L'ILL**

Objet de la demande : Subvention de fonctionnement pour leurs actions :

- d'aller vers les habitants du QPV et de toute la ville afin d'écouter leurs besoins et demandes, puis les relayer auprès du Centre socioculturel,
- de promotion et soutien des projets destinés à répondre aux besoins des habitants du QPV et de la ville, les impliquer au service du vivre-ensemble, les soutenir dans leurs projets, en lien avec les orientations du Centre socioculturel.

Montant proposé : **3 000 euros**

Imputation : LC N° 1182 / 65748 – 520 – DSU – 65 – D

**Monsieur Olivier CARTELLI ne prend part ni au débat ni au vote.**

###### **FOYER MARIE-MADELEINE**

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour des actions éducatives et de valorisation auprès des enfants et des jeunes femmes.

Montant proposé : **720 euros**

Imputation : LC N° 1182 / 65748 – 520 – DSU – 65 - D

<b>Numéro</b>	<b>DL240605-AF01</b>	2/4
<b>Matière</b>	7.5. Finances locales - Subventions	

### **SOS FRANCE VICTIMES**

Objet de la demande : Subvention de fonctionnement pour leur action d'aide aux victimes, d'accès individuel au droit, de médiations pénales et gestion des conflits, de prise en charge de victimes ainsi que des actions de prévention sur la commune.

Montant proposé : **2 800 euros**

Imputation : LC N° 1182 / 65748 – 520 – DSU – 65 - D

### **DU CŒUR A L'EMPLOI**

L'association du cœur à l'emploi a déposé une demande de subvention exceptionnelle pour un projet intitulé « qui a dit que je n'étais pas capable ? », projet qui vise à favoriser le retour à l'emploi via une méthode de coaching individuel. La prestation inclus également des ateliers pour travailler sur la confiance, l'estime de soi et l'apparence, afin de préparer la personne à son retour à l'emploi. Ce projet se déroule sur l'année civile 2024.

Lors du Conseil Municipal du 19 juin 2024, une subvention exceptionnelle a été attribuée à ce projet, mais octroyée, suite à une erreur matérielle, à l'association Le Lien du Bien.

Aussi, il est proposé de rectifier le 2) de la délibération du 19 juin 2024, n° DL240318-AJ01, en attribuant la subvention de 500 euros à l'association **DU CŒUR A L'EMPLOI** et non à l'association **LE LIEN DU BIEN**.

Imputation : LC N° 1182 / 65748 – 520 – DSU – 65 – D

### **3) SUBVENTIONS POUR ACTIVITES SPORTIVES**

#### **CEIG (Cercle d'Échecs d'Illkirch-Graffenstaden)**

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement

Montant proposé : **500 euros**

Imputation : LC N° 20 / 65748 – 321 – SCOM – SPORTS – 65 - D

#### **HAIG (Handball Association Illkirch-Graffenstaden)**

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour le développement du sport féminin, de la section féminine et de l'école de handball

Montant proposé : **5 000 euros**

Imputation : LC N° 20 / 65748 – 321 – SCOM – SPORTS – 65 - D

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

**VU** les articles L. 1611-4, L. 2541-12 et L.2543-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;



<b>Numéro</b>	<b>DL240605-AF01</b>	3/4
<b>Matière</b>	7.5. Finances locales - Subventions	

- VU** l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2024 attribuant une subvention de 500 € à l'association « Le Lien du Bien » ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Education, Solidarités et Jeunesse du 6 juin 2024, à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500€ à l'association « Du Cœur à l'emploi » ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Education, Solidarités et Jeunesse du 12 septembre 2024 ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Culture, Sport et Animation de la Ville du 11 septembre 2024.

**CONSIDERANT** l'intérêt public et local qui s'attache aux actions menées par les associations citées ci-dessus ;

Après avoir délibéré,

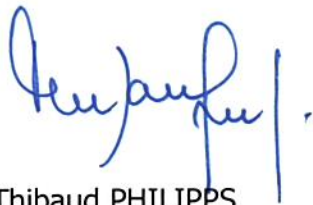
- DÉCIDE** de l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 439,99 euros à l'association **ENFANTS DE MARTHE** ;
- DÉCIDE** de l'octroi d'une subvention d'un montant de 710,00 euros à l'association **PASSAGE (Promotion d'une Action Solidaire de Service Alimentaire et de Gestion Economique - épicerie sociale d'Illkirch-Graffenstaden)** ;
- DÉCIDE** de l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 000,00 euros à **L'ASSOCIATION DES USAGERS DU PHARE DE L'ILL** ;
- DÉCIDE** de l'octroi d'une subvention d'un montant de 720,00 euros au **FOYER MARIE-MADELEINE** ;
- DÉCIDE** de l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 800,00 euros à **SOS FRANCE VICTIMES** ;
- DECIDE** de rectifier le 2) de la délibération du 19 juin 2024, n° DL240318-AJ01, en attribuant la subvention de 500 euros à l'association **DU CŒUR A L'EMPLOI** et non à l'association **LE LIEN DU BIEN** ;
- DÉCIDE** de l'octroi d'une subvention d'un montant de 500,00 euros au **CEIG (Cercle d'Echecs d'Illkirch-Graffenstaden)** ;
- DÉCIDE** de l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 000,00 euros à la **HAIG (Handball Association Illkirch-Graffenstaden)** ;

<b>Numéro</b>	<b>DL240605-AF01</b>	4/4
<b>Matière</b>	7.5. Finances locales - Subventions	

### Adoptée à l'unanimité

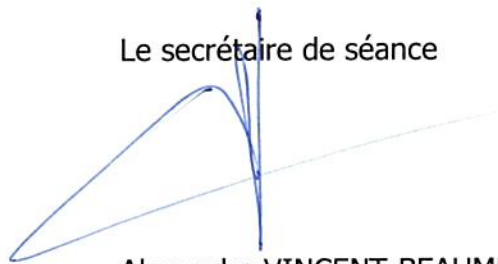
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.*